

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : STATIONNEMENT - Parcs en ouvrage Ste-Claire et la Gare - Tarifs abonnement véhicules deux roues non motorisés

Monsieur LABAYLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le stationnement doit répondre aux problématiques de l'habitat et du déplacement en centre ville. Les différentes offres tarifaires actuelles tiennent compte de ces aspects grâce notamment aux cartes résidents, abonnements nocturnes, abonnements ou permanents.

Quant à l'offre relative au stationnement des véhicules deux roues motorisés, celle-ci est particulièrement appréciée puisque nous comptons à ce jour plus de 140 abonnés dans les parcs couverts.

...

Une nouvelle demande doit aujourd'hui être prise en compte en ce qui concerne les véhicules deux roues non motorisés.

Pour permettre à chacun d'utiliser le vélo, la Ville de Bayonne propose de mettre en place un tarif d'abonnement fixé à 9 € par mois et 25 € par trimestre dans les parcs Ste-Claire et la Gare.

Je vous propose d'approuver ces tarifs et d'autoriser M. le Député-Maire à les rendre applicables à compter du 1^{er} mai 2006.

Adopté.

M. Larralde vote contre.

M. Sarhy vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.